

**Pays Vallée du Loir**

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 15 mars 2018  
Nombre de membres 45  
Présents : 29 – Pouvoirs 8  
Votants : 37

Vote : 37  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2018  
et publication du 30/03/2018.

**Présents (29) :**

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

**Pouvoirs (8) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

**D14-22-03-2018 : Leader France**

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion à l'association LEADER France dont le but est de consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche. Il précise que l'adhésion représente un coût de 600€ qui peut être inclus dans les frais d'animation du programme LEADER.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent l'adhésion à l'association LEADER FRANCE et décident d'inscrire 600€ au budget à cet effet.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

